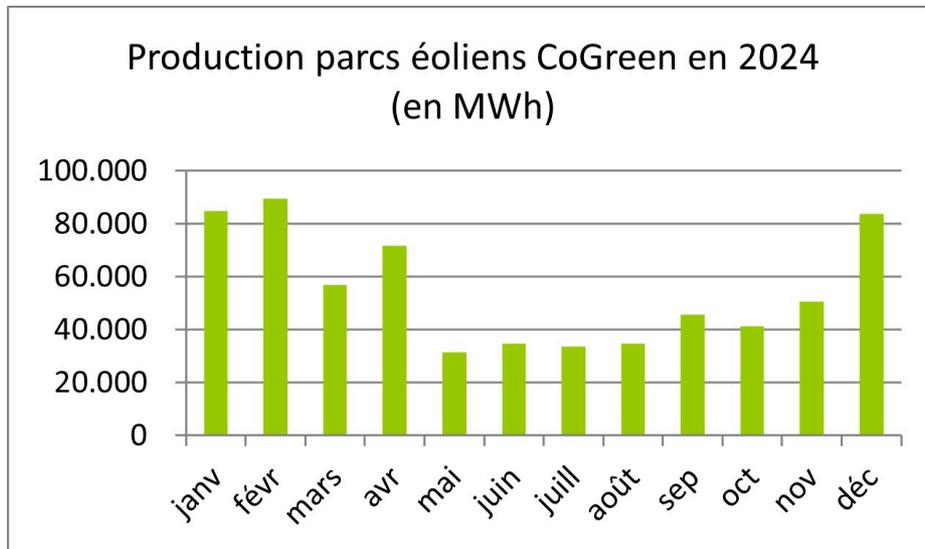




Production d'énergie en 2024

En 2024, les parcs éoliens de CoGreen ont produit 658.548 MWh, équivalant à la consommation d'électricité annuelle moyenne de 188.157 ménages.

Vous trouverez régulièrement une mise à jour des données de production par parc sur [notre site internet](#).



La vitesse moyenne du vent était légèrement inférieure à la normale: en 2024, à Uccle, elle était de 3,4 m/s (normale: 3,5 m/s - en 2023: 3,6 m/s). Les 2 janvier et 22 février, nous avons enregistré des rafales de vent maximales d'au moins 100 km/h (28 m/s) dans au moins un point de mesure du réseau anémométrique de notre pays. Ces vitesses ont également pu être atteintes localement lors d'orages (source IRM).



Les mesures environnementales autour de nos parcs éoliens: un atout majeur pour la biodiversité en milieu rural

La législation wallonne prévoit des mesures environnementales lorsque les études d'impact environnemental démontrent qu'elles sont nécessaires. L'objectif est d'atténuer ou de compenser les éventuels effets des parcs éoliens sur leur environnement. Les coûts sont supportés par les développeurs et les opérateurs du projet.

Voici quelques exemples de mesures qui maintiennent les animaux à distance des parcs éoliens : la création de

- zones de ravitaillement
- nouvel habitat
- zones où les rapaces peuvent chasser.

En même temps, ces zones représentent une réelle amélioration pour la biodiversité, car elles n'existaient souvent plus à la suite du remembrement des terres intervenu au milieu du siècle dernier. En plus de limiter l'impact environnemental potentiel des parcs éoliens, ces mesures ont permis de conserver des espèces rares comme le busard, le milan royal et certaines espèces de moineaux. La présence de ces espèces témoigne de l'amélioration de la biodiversité. Il existe de nombreux insectes, rongeurs et plantes qui constituent une pyramide alimentaire bénéfique. La présence de lièvres sur les parcelles indique également une meilleure biodiversité.

Au total, plus de 70 hectares de superficie et 3 km de haies ont été aménagés à proximité de 5 parcs éoliens ENGIE en Wallonie. Ces zones sont vérifiées annuellement par un expert indépendant et des mesures correctives sont prises si nécessaire.

Nous arrêtons également les éoliennes lorsque les chauves-souris sont à proximité et nous optimisons l'emplacement des parcs éoliens par rapport, par exemple, aux couloirs de migration ou aux zones protégées ou zones d'importance écologique déjà existantes.



Récupération du précompte mobilier par le biais de la déclaration d'impôt

Au mois d'avril, vous recevrez par e-mail une attestation de notre part que vous pouvez utiliser pour compléter votre déclaration d'impôt.

Avez-vous déménagé récemment ? Votre adresse e-mail a changé?
Avez-vous un nouveau compte bancaire? Veuillez toujours nous en
informer en envoyant un e-mail à info@cogreen-engie.com.

Veillez mentionner les informations suivantes:

- votre nom
- votre numéro d'actionnaire
- le parc éolien dans lequel vous avez investi.

© 2025 Electrabel sa, tous droits réservés
www.engie.be | [Conditions](#) | [Vie privée](#) | [Contact](#)

Merci de ne pas répondre à cet e-mail. Les réponses ne seront pas traitées.

